

REGLEMENT

Concours de chant « STAR MARTORY 7 »

Art. 1 - Présentation

Le concours « STAR MARTORY » a pour but de découvrir de nouveaux talents et d'offrir l'opportunité à des chanteurs de se rencontrer, de se produire en public, ainsi qu'en **première partie d'artistes célèbres**. Il est ouvert aux auteurs-compositeurs-interprètes, aux interprètes de reprises, sans condition d'âge. Ce concours est organisé par l'association ACL de St Martory.

Art. 2 – Dates et lieux

Le concours se déroulera durant 2 ou 3 weekends entre Octobre et janvier (Finale). Chaque week-end les candidats se produiront à St Martory ou dans des villes partenaires (dans un rayon de 60 km aux alentours).

Art. 3 - Catégories

Le concours comporte 4 catégories :

- 1- Junior : interprètes ayant moins de 15 ans lors de sa sélection
- 2- Espoir : interprètes de – de 25 ans
- 3- Adultes : interprètes de + de 25 ans
- 4- Auteur Compositeur Interprète

Art. 4 – Dossier d'inscription

Pour valider votre inscription, vous devez la faire en ligne :

<https://www.billetweb.fr/starmartory-7-selection-1>

<https://www.billetweb.fr/starmartory-7-selection-2>

paiement par CB (frais d'inscription non remboursables)

- 2 titres de votre choix en version instrumentale mp3 à envoyer par mail avant la sélection.

Précisions :

- **Un des titres devra être obligatoirement en français. (Ou devra être majoritairement en français – exemple je te donne de Jean Jacques Goldman sera considéré comme titre français)**

- **On peut s'inscrire à 2 sur une catégorie (on prendra en compte l'âge du plus âgé pour déterminer la catégorie).**

- **On peut s'inscrire 2 fois sur une même sélection dans la même catégorie si on se présente une fois en duo et une fois en solo.**

Art. 5 – Convocation aux Sélections

Suite au dossier de candidature, les candidats seront convoqués par mail, téléphone ou via la Page Facebook du concours en leur précisant la date et le lieu de leur sélection.

Art. 6 – Déroulement des Sélections (horaires à titres indicatifs – susceptibles d'être modifiés)

- 1^{ère} phase – **Huis Clos**

13h30 : Appel des candidats – Attribution de la 1^{ère} chanson et ordre de passage. Réglages des balances.

14h30 : Début de la sélection à **huis clos**. Seuls les candidats seront admis à l'intérieur de la salle.

Vers 17h00 : Fin de la 1^{ère} phase.

- 2^{ème} phase – **En Public**

20h00 : Appel des candidats – Attribution de la 2^{ème} chanson et ordre de passage.

21h00 : Début de la sélection.

Vers 23h00 : Fin de la 2^{ème} phase.

Annnonce des qualifiés pour la finale par le jury de la soirée et des 3 qualifiés pour la demi-Finale par le Public.

Art. 7 – Système de Notation pour les Sélections

1^{ere} phase : 40 pts : Interprétation/Sensibilité

40 pts : Présentation et gestion de la scène.

2^{ème} phase : 80 pts : Technique vocale

80 pts : Interprétation/Sensibilité

80 pts : Présentation et gestion de la scène

De 0 à 25 points de bonus pour la prise de risque (difficultés du titre, instrument etc.....)

Au total, les candidats seront notés au maximum sur 320 points.

Art. 8 – Jury des Selections

1^{ere} phase

Le Jury sera composé uniquement de membres ACL.

2ème phase

Le Jury sera composé d'au moins 2 professionnels ou amateurs confirmés du monde du spectacle (Producteur, chanteur, chef d'orchestre, président école de musique, prof de chant, coach vocal, musicien, responsable de studio....) et d'une personne candidate ou d'un membre ACL le cas échéant.

Art. 9 - Ordre de passage des candidats (Sélections et Finale)

Afin d'assurer une programmation cohérente et équilibrée pour la soirée, l'ordre de passage des candidats et des titres sera décidé par les membres ACL.

Une fois l'ordre de passage établi, chaque candidat se verra attribuer un numéro qui servira pour le vote du public.

Art. 10 – Support Sonore / Accompagnement musical

Les accompagnements se font soit par bande son musicale soit par instrument (guitare ou clavier piano) soit à Capella. Attention balance préalable à prévoir, nous consulter lors de votre inscription. Le play-back vocal et les bandes karaoké sont interdits. Vous pouvez vous faire accompagner par maximum un musicien à la guitare ou au clavier. Pour être considéré comme un duo : il faut que l'accompagnateur ne se contente pas uniquement du refrain mais qu'il chante au moins un couplet.

Attention :Aucun instrument de musique ne sera mis à disposition.

Art. 11 – Frais de séjour, trajet et cachets

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des candidats. En cas de préjudice quelconque que pourrait subir un des participants, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait en aucun cas être recherchée ou engagée. Les candidats doivent obligatoirement être couverts par une assurance responsabilité civile. Les concurrents ne pourront prétendre à aucun cachet ni engagement.

Art. 12 - Absences

Toute absence d'un candidat encore en lice sur son jour de sélection entraînera son élimination d'office au concours. En acceptant ce règlement, chaque candidat s'engage à être présent jusqu'à son élimination du concours.

Art. 13 - Déontologie

Participer au concours et à ses sélections implique la parfaite connaissance et l'acceptation totale du présent règlement sans réserve et sans prétendre à aucun recours. Toutes les décisions du jury et du comité d'organisation pour les sélections et la finale seront sans appel. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par la mise hors concours du candidat.

Art. 14 – Modification / Annulation

Dans l'intérêt de la manifestation, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement ou d'annuler la manifestation en cas d'événement fortuit ou de force majeure sans qu'aucune réparation de préjudice ne puisse lui être demandée.

Art. 15 – Qualifications Finale

A l'issue de chaque journée de sélection :

- Le public qualifie 3 concurrents pour la Demi-finale (3 concurrents non choisis par le jury)

- Le jury qualifie directement de 2 à 6 concurrents pour la finale.

A l'issue des sélections :

1- le comité organisateur qualifiera un ou deux candidats par correspondance.

2- le comité organisateur qualifiera pour la **Demi-Finale** 6 à 13 chanteurs supplémentaires **en fonction des notes obtenues**, et au prorata des inscrits par catégories, de façon à obtenir au maximum 20 à 24 Demi-finalistes qui se produiront en 1ere partie d'un ou plusieurs Lauréats de l'année précédente ou d'un chanteur connu.

Demi-Finale :

Chaque sélectionné chantera en soirée ou dans l'après-midi une seule chanson. Les notes des sélections des candidats ne seront pas conservées. Lors de la demi-finale, le jury qualifiera pour la finale (au prorata des inscrits par catégorie) 4 à 8 Finalistes supplémentaires.

Le jury de la Demi-Finale sera composé de membres ACL, de professionnels ou amateurs confirmés du monde du spectacle. La notation sera la même que celle faite pour la finale.

Art. 16 – Finale Interprète

Lieu : La finale aura lieu à St Martory lors du premier trimestre 2019 en 1ere partie d'un chanteur connu.

Chanson : Chaque sélectionné chantera une seule chanson différente des sélections.

Le Jury : Il sera composé d'au moins cinq personnes dont le parrain ou la marraine du concours.

Art. 16 bis – Finale ACI

En fonction du nombre de candidats dans cette catégorie, nous aviserons de leur participation à la finale ou nous déclarerons le vainqueur lors de la seconde sélection. Ce dernier se produira alors, sur 1 titre lors de l'ouverture de la finale et récupérera ses récompenses,

Art. 17 – Droit à l'image

Tous les candidats et les membres du jury sont susceptibles d'être interviewés par nos partenaires Média. En acceptant ce présent règlement, ils autorisent ACL et tous nos partenaires Média à diffuser les interviews et prestations des candidats. Les candidats ne devront, en aucun cas, démarcher les médias pendant toute la durée du concours sous peine d'élimination d'office du concours. D'autre part, tous les candidats seront photographiés et filmés lors des différentes prestations. Par conséquent, ils autoriseront les organisateurs à diffuser leur image.

Art. 18 – Accompagnateurs

Tout candidat mineur ou majeur protégé devra être obligatoirement accompagné de son représentant légal.

Les professeurs et les parents accompagnateurs n'auront accès ni à la scène, ni aux coulisses.

Cependant, lors du huis clos, nous souhaitons que les parents nous laissent la responsabilité des mineurs afin de n'avoir dans la salle uniquement des candidats.

Art. 19 – Prix des Entrées hors candidats

L'entrée aux sélections **donnant droit à un vote** est au prix de 5 €. Le nombre de places avec vote est limité à 200 personnes. Une billetterie sera sur place le jour des sélections. Le candidat a la possibilité de pré-commander le nombre de places qu'il souhaite dès à présent.

L'entrée à la demi finale est au prix de 8 € ou 10 € . Le nombre de places est limité à 400 personnes. Les candidats ont la possibilité de pré-commander le nombre de places qu'ils souhaitent dès à présent. Une billetterie sera sur place le jour de la demi-finale.

L'entrée à la finale **donnant droit à un vote** est au prix de 13 €. Le nombre de places est limité à 400 personnes. Les candidats ont la possibilité de pré-commander le nombre de places qu'ils souhaitent dès à présent. Une billetterie sera sur place le jour de la finale.

Art. 20 – Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols d'effets personnels à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Art. 21 – Lauréats années précédentes

Les Lauréats de la précédente édition du concours ne peuvent en aucun cas concourir dans la catégorie où ils ont été désignés Lauréats pendant 2 éditions consécutives Starmartory.

Art. 22 Récompenses

- Chaque candidat éliminé pourra demander une entrée gratuite pour assister à la finale.

- finale en première partie d'un chanteur connu

- Coupes

- Places de Spectacles

Gala Starmartory dans le cadre de la fête de la musique ou à un autre moment ou 1ere partie des « Talents de la Télé* » produit directement par ACL.

*Plateau de chanteurs issus des tv crochets tel que The voice, nouvelle star, Rising star, star académy etc....

Art. 23 Acceptation Règlement

Le candidat chanteur accepte tacitement le règlement STARMARTORY en s'inscrivant en ligne au concours.